

60510 - Soutien à l'attractivité des territoires

Proposition d'approbation de deux conventions de partenariat relatives au déploiement d'un chef de projets 'Centralité' partagé entre le Département et les Communes de MOLSHEIM d'une part, WASSELONNE et MARLENHEIM d'autre part

CP/2020/346

Service chef de file :

L - Mission aménagement, développement et emploi

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie habitat 2018-2024 approuvée par le Conseil Départemental le 26 mars 2018 (CD/2018/008) et en réponse à l'axe 1 "Dynamiser les territoires pour soutenir l'attractivité résidentielle des centralités et encourager l'innovation", il a été décidé de désigner jusqu'à neuf chefs de projets "centralité" sur le territoire du Bas-Rhin. Trois postes ont ainsi été créés par décision du Conseil Départemental lors de sa séance du 15 décembre 2018 (délibération n° CD/2018/137). Ces chefs de projets ont vocation à partager leur intervention entre deux territoires. Un de ces postes a été déployé à temps plein sur le territoire de Molsheim, depuis octobre 2019, et durant une première année. Dans le cadre d'un partenariat aujourd'hui élargi, il est proposé à la Commission Permanente de décider de d'étendre le déploiement de ce poste aux communes de Wasselonne et de Marlenheim, dans le cadre d'un partage de son temps de travail à part égale entre deux intercommunalités : un mi-temps sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et 1 mi-temps sur la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble. Il est également proposé à la Commission Permanente de solliciter les Communes de Molsheim(50 % de la moitié du coût du poste), de Wasselonne(25 %) et de Marlenheim(25 %) pour financer partiellement le coût du déploiement, et d'approuver les termes des deux projets de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Molsheim d'une part, ainsi qu'entre le Département du Bas-Rhin la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et les Communes de Wasselonne et de Marlenheim d'autre part.

Le Conseil Départemental a approuvé, par délibération du 26 mars 2018, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie habitat pour la période 2018-2024 (CD/2018/008). Dans ce cadre et pour permettre aux collectivités de renouer avec l'attractivité résidentielle, le Département souhaite impulser une démarche globale de développement des territoires, au travers de la revitalisation des villes moyennes et des bourgs-centre. Pour accompagner la vitalité et l'attractivité des centralités et afin de répondre aux défis socio-économiques des territoires de demain, le Conseil Départemental a décidé que le Département identifierait jusqu'à neuf chefs de projets « centralité » sur la période 2018-2021. Ces chefs de projets « centralité », dont le coût serait supporté à parts égales entre le Département et les collectivités partenaires, seraient dédiés au développement de bourgs-centre ou de villes moyennes.

Ainsi par délibération du 15 décembre 2018, le Conseil Départemental a approuvé la création de 3 postes de chefs de projets « centralité ». Les recrutements se feraient pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

Les profils des chefs de projet « centralité » sont des développeurs de territoire, qui portent la démarche de soutien à l'attractivité de bourgs-centres en interface avec les élus et les acteurs locaux. A ce titre, ils participent à l'élaboration des démarches (priorisation des enjeux, mise en place de plans d'action, etc ...), garantissent l'articulation ainsi que la cohérence des projets et les enrichissent de leur vision, en mobilisant les forces vives du territoire, en coordonnant l'action des partenaires.

Sur le territoire Sud, la Commune de Molsheim a fait part en 2019 de son intérêt quant au recrutement d'un chef de projets « centralité », en charge de développer des actions de revitalisation du centre-ville. Une première convention a été signée avec le Conseil Départemental, en vue du recrutement d'un chef de projets par le Conseil Départemental durant une première année, pour une intervention à temps complet, sur les projets de revitalisation du centre-ville de Molsheim.

Ce territoire est en effet marqué par des enjeux liés :

- au besoin de renforcement de l'attractivité du bourg-centre de Molsheim ;
- au soutien à l'installation et à la dynamisation des commerces en centre-ville, face à un contexte en évolution (réaménagement de la gare de Molsheim) ;
- à la lutte contre la vacance (commerces, logements du centre-ville) ;
- à la valorisation du patrimoine bâti,

Pour la deuxième année, il est prévu que l'action du chef de projets de Molsheim puisse s'élargir également à un deuxième territoire, dans le cadre d'un temps partagé.

Sur le territoire Ouest, les communes de Wasselonne et de Marlenheim ont fait part récemment de leur intérêt quant au recrutement d'un chef de projets « centralité », en charge de développer des actions de revitalisation des centres-villes.

Ces territoires sont marqués par des enjeux liés :

- à la lutte contre la vacance (commerces et logements) et le logement indigne ;
- à la promotion du bâti et la valorisation du patrimoine ;
- à la nécessité de développer une offre de transport localement adaptée, en lien avec l'offre existante (TSPO et SNCF notamment) ;
- au développement d'une offre de commerce adaptée et innovante ;
- à la fédération des acteurs autour d'une image positive du territoire.

Ainsi, le chef de projets « centralité », en lien avec la chaîne d'ingénierie départementale (notamment l'ATIP, l'EPFA, le CAUE et l'ADIRA), se chargerait de mettre en place, puis de coordonner les actions en réponse aux enjeux identifiés par les 3 communes : Molsheim, Marlenheim et Wasselonne.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider du déploiement d'un chef de projets « centralité » dont l'action se partagerait à part égale, sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et sur la Communauté de

Communes de la Mossig et du Vignoble. Il est à noter que ces intercommunalités portent des enjeux communs dans le cadre de la mise en œuvre du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural « Bruche Mossig » (PETR).

Afin de fixer le cadre du recrutement de ce chef de projet « centralité » entre le Département et les trois Communes, il est proposé de clarifier les droits et les obligations de chacune des parties. A cet effet, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes de deux projets de convention de partenariat relatives au déploiement d'un chef de projets « centralité » pour Molsheim d'une part et pour Wasselonne et Marlenheim d'autre part (projets de conventions annexés au présent rapport).

Ces projets de convention décrivent notamment les activités du chef de projets partagé, son rattachement administratif auprès du Département du Bas-Rhin ainsi que les conditions de versement des contributions financières de chacune des parties.

Les Commissions territoriales du territoire d'action Sud et du territoire d'action Ouest ont émis un avis favorable à ces propositions le 17 septembre 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide du déploiement d'un chef de projets « Centralité », agent du Département du Bas-Rhin, à 50% de son temps de travail sur la Commune de Molsheim, territoire de la Communauté des Communes de la région de Molsheim-Mutzig, et à 50 % de son temps de travail sur les Communes de Wasselonne et de Marlenheim, territoire de la Communauté des Communes de la Mossig et du Vignoble

- décider de solliciter la Commune de Molsheim pour financer partiellement le coût du déploiement, à raison d'un maximum de 25 % d'un temps complet ;

- décide de solliciter les Communes de Wasselonne et de Marlenheim, pour financer partiellement le coût de ce déploiement, à raison d'un maximum de 12,5 % d'un temps complet pour chaque commune ;

- approuve les termes des deux projets de convention de partenariat, joints à la présente délibération, relatives au déploiement d'un chef de projets « Centralité » selon un temps partagé entre les communes de Molsheim, de Marlenheim et de Wasselonne, à conclure entre le Département du Bas-Rhin la Commune de Molsheim (première convention), les

communes de Wasselonne et de Marlenheim (deuxième convention) ;

- autorise son Président à signer ces deux conventions.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY